
PREFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION

BUREAU DES ELECTIONS ET DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

OZ/JF

A R R E T E

N° 931698 du 27 octobre 1993

**portant reconnaissance de mission d'utilité publique
de l'Association "Conservatoire des Sites Alsaciens",
dont le siège se trouve à l'Ecomusée d'UNGERSHEIM.**

**LE PREFET DU HAUT-RHIN
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU l'article 238 du Code général des impôts,
- VU le décret n° 85-1304 du 9 décembre 1985 relatif à la procédure de reconnaissance de mission d'utilité publique des associations de droit local,
- VU le certificat d'inscription au registre du Tribunal d'Instance de GUEBWILLER, de l'association "Conservatoire des Sites Alsaciens", dont le siège est à l'Ecomusée d'UNGERSHEIM,
- VU la délibération de l'assemblée générale de l'association du 18 octobre 1986 autorisant la demande de reconnaissance de mission d'utilité publique,
- VU la demande du 6 janvier 1986 présentée par le Président de l'association susvisée,
- VU les statuts modifiés par délibération du 15 mai 1993,
- VU l'avis du 27 septembre 1993 du Tribunal Administratif de STRASBOURG,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin,

ARRETE

Article 1er - La mission de l'Association "Conservatoire des Sites Alsaciens", dont le siège est à l'Ecomusée d'UNGERSHEIM, est reconnue d'utilité publique.

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Président de l'association, au Président du Tribunal d'Instance de GUEBWILLER et au Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Fait à COLMAR, le 27 OCT. 1993

LE PREFET,

Hélène BLANC

Pour ampliation

Le Chef de Bureau Délégué


Ann GIRARD

*Journal officiel du 13 NOV
1993*

Arrêté du 27 octobre 1993 portant reconnaissance de la mission d'utilité publique d'une association ayant son siège dans le département du Haut-Rhin

NOR : INTA9300627A

Par arrêté du préfet du département du Haut-Rhin en date du 27 octobre 1993, est reconnue la mission d'utilité publique de l'association dite Conservatoire des sites alsaciens, dont le siège est à l'écomusée d'Ungersheim (Haut-Rhin).

